

Nom : *Delarue*
 Prénoms : *Eugène Joseph* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : *1025*

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.
 Né le *4 juillet 1891* à *St-Mandé*, canton de *Longvilliers*, département de *Maine-et-Loire*, résidant à *Combois*, canton de *St-Mandé*, département de *Maine-et-Loire*, profession de *Charron*
 fils de *Eugène* et de *Coudard Josephine* domiciliés à *St-Mandé*, canton de *Longvilliers*, département de *Maine-et-Loire*

SIGNALEMENT.
 Cheveux *chât clair*, Yeux *châtres*
 Front *un peu vertical*, Nez *rectiligne gros*
 Visage *ovale*, Renseignements physiologiques complémentaires :
 Taille : *1 mètre 69* centimètres.
 Taille rectifiée : *1 mètre* centimètres.
 Marques particulières :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 Inscrit sous le n° *36* de la liste du canton de *Longvilliers*
 Classé dans la *1* partie de la liste en *1914*.

Degré d'instruction : *2*

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Incorporé à compter du 17 décembre 1914. Versé au corps le 18 décembre. Taille sur 104. Rég. à Combarieu le 9 mars 1915. Mission militaire au 15^e rég. d'infanterie sous le n° 33-01. Part pour la France le 15 juillet 1918 à l'Ouest de Bessières (avis officiel n° 1718 A. du 25 juillet 1918). Un secours de 150 francs a été payé au Père de l'intéressé le 19 novembre 1918. Part en campagne le 7 mai 1919.

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
Armée active. <i>104^e Rég^{ts} Inf^{te}</i>		<i>7197</i> <i>1025</i>
Disponibilité et réserve de l'armée active.		
Armée territoriale et sa réserve.		

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.

CAMPAGNES. *Contre l'Allemagne du 17.12.1914 au 10 juillet 1918. Antérieur du 17.12.1914 au 6.9.1915. Français du 7.9.1915 au 10.7.1918*

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

1^{re} dans l'Armée territoriale, du au
 2^e dans l'Armée territoriale, du au
 Supplémentaires dans l'Armée territoriale, du au
 1^{re} dans l'Armée territoriale, du au
 Supplémentaires dans l'Armée territoriale, du au
 Spéciales aux hommes du service de garde des votes de communication. Du au

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Paris et Limoges. — Imp. et libr. milit. Henri Oudin-Lavaurieu. — N° 1001 int. — 2015